

DEL-2025.00280

L'An deux mille vingt cinq, le 11 décembre, à 09 heures 00, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/12/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de M. Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY

M. Christian BACHELLARD, M. Stéphane BOUCLIER, M. Yannick CLEVY, M. Patrice COUTIER,
M. Frédéric GONDA, M. Gilbert PAULY, M. Joseph PELLARIN, Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE,
M. Eric PEUGNIEZ.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE

M. Alain BARBIER, M. Christian BOUVARD, M. Daniel BUFFLIER, M. Pierre-Emmanuel CAVAREC,
M. Jean-Pierre CHENEVAL, M. Fernand DESCHAMPS, M. Benoît DUNAND, M. Jean FONTAINE, M. Jean-
François GAUDIN, M. Max MEYNET-CORDONNIER, Anthony PENHOÛET, M. Georges PERRISSIN-
FABERT, M. David RATSIMBA, M. Jean-Pierre STEYER.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

M. Laurent GILET, M. Pierre HACQUIN, M. Christian LEOTY, M. Jacques SIBILLE, Mme Sylvie TARAGON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS

M. Jean-François CONDEVAUX, M. Joseph DEAGE, M. Joël GILBERT, M. Thierry MARTIN-COCHER,
M. Noël MATHIAN, Mme Arlette MERMIER.

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Lucien BOISIER, M. Claude CHARBONNIER, M. Gérard DUGAVE, M. Gérard REY,
M. Yvan SONNERAT (représenté par M. Olivier RENAUD).

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD)

M. Roland CARTIER, M. Joël VITTOZ.

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie

M. Joël BAUD-GRASSET, M. François DAVIET, M. Nicolas RUBIN (représenté par Mme Odile MAURIS).

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

M. Jean-Marc BOUCHET, Mme Jacqueline CECCON, M. Richard FROSSARD, M. Emmanuel GEORGES,
M. Eric GRANGER, Mme Régine MAYORAZ, M. Marc ROLLIN, M. Patrick SAILLET, M. Rénald VAN
CORTENBOSCH, Mme Nadine WENDLING.

Avaient donné pouvoir :

M. Christian AEBISCHER (à M. Jean FONTAINE), M. Matthieu BACH (à M. David RATSIMBA),
M. Olivier BARRY (à Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE), M. Antoine BLOUIN (à M. Laurent GILET),
M. Michel BOUVARD (à M. Christian BOUVARD), M. Jacques BURNET (à M. Joseph DEAGE),
M. Marcel CATTANEO (à M. François DAVIET), M. Michel CHARRAT (à M. Jacques SIBILLE),
M. Eric CHASSAGNE (à M. Patrice COUTIER), M. Philippe CHASSOT (à Mme Régine MAYORAZ),
M. Paul CHENEVAL (à M. Jean-Pierre CHENEVAL), Mme Sandrine DALL'AGLIO (à M. Frédéric GONDA),
M. Serge DEPLANTE (à M. Yannick CLEVY), M. Jean-Louis DERONZIER (à M. Gérard DUGAVE),
Mme Sandrine DETURCHE (à M. Thierry MARTIN-COCHER), M. Didier EVERAERE (à M. Marc ROLLIN),
M. Bernard FOURNET (à M. Alain BARBIER), M. Yves GUILLOTTE (à M. Gérard REY),
M. Fabrice GYSELINCK (à M. Jean-Pierre STEYER), Mme Marion LAFARIE (à M. Eric PEUGNIEZ),
M. Roland LOMBARD (à M. Christian BACHELLARD), M. Benjamin MARIAS (à M. Stéphane BOUCLIER),
Mme Magali MUGNIER (à M. Joël BAUD-GRASSET), M. Gérard OBERLI (à Mme Sylvie TARAGON),
Mme Pascale PARIS (à M. Pierre HACQUIN), M. Thierry SERMET-MAGDELAIN (à M. Lucien BOISIER),
M. Hervé VILLARD (à Mme Nadine WENDLING).

Etaient absents ou excusés :

M. Jean-Pierre AMADIO, M. Stéphane ANTHOINE-MILHOMME, M. Bruno BARTHALAIS,
Mme Caroline BILLOT, M. Johann BONTEMPS, Mme Marie-Jo BRO, Mme Vanessa BRUNO,
M. Gilles CALLET, M. Pierre CALONE, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, M. Gilles FRANCOIS,
M. Bruno GILLET, M. Julien HAVEL, M. Christian HENON, M. Jean-Michel JACQUES, M. Jean-
Pierre JOURNE, M. Patrick LARCHER, M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT, M. Jérôme LEGEROT-GERMAIN,
M. Paul LEROY, M. Sylvain PEROU, M. Alain PERRET, M. Christophe PERY, M. Michel ROSSINELLI,
M. Cyprien TOURNIER.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, de Bonneville, de Saint-Julien-En-Genevois et de Thonon-Les-Bains et du collège des communes sous ELD.

Membres en exercice :	106
Présents :	54
Membres habilités à prendre part au vote :	82
Votants :	39
Représentés par mandat :	27

Objet :Création d'une Société Publique Locale (SPL) pour la mise en œuvre d'un réseau public de chaleur sur la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS – Compléments

Rapport présenté par Patrice COUTIER

Par délibération du Comité syndical du 12 juin 2025, le Syane a approuvé le principe de création d'une Société Publique Locale (SPL), visant à porter en priorité un projet de réseau public de chaleur sur la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, selon les modalités suivantes.

Les principales caractéristiques de cette SPL, telles que délibérées, sont les suivantes :

1. Nom, siège social et durée de la SPL

- Société Publique des Energies du Genevois Français
- Le siège social de la SPL sera situé au 2107 Route d'Annecy - 74330 POISY.
- La SPL est constituée pour une durée de 99 ans.

2. Objet

La SPL a notamment pour objet :

- la réalisation de projets d'aménagement et d'exploitation d'équipements de production d'énergies et de distribution utilisant notamment les énergies renouvelables, de réaliser ou d'apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie,
- la production et la commercialisation des énergies renouvelables de type chaleur ou électrique dans le cadre de la distribution d'énergies en réseau, tel que, de manière non limitative, le bois-énergie, et/ou la géothermie.

3. Actionnaires

- le SYANE
- la commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
- la Communauté de Commune du Genevois.

La présente délibération vise à apporter plusieurs compléments à la délibération n°2025-135 du Comité syndical du SYANE du 12 juin 2025.

En particulier, elle vise à :

- préciser la composition des actionnaires fondateurs ainsi que leurs participations respectives au capital social de départ :

Souscripteur des actions	Capital souscrit	Pourcentage de capital social correspondant
SYANE	459.000 €	51 %
Commune de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	432.000 €	48 %
Communauté de Communes du Genevois	9.000 €	1 %

Le projet de statuts mis à jour intégrant ces ajustements est annexé à la présente délibération.

- désigner le premier représentant légal de la Société Publique Locale, représentant du SYANE pour siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL.

Les membres du Comité sont invités à :

- adopter le projet de statuts de la SPL mis à jour, tel qu'annexé à la présente délibération,
- désigner M. Patrice COUTIER en tant que premier représentant légal de la Société Publique Locale (SPL), représentant du SYANE pour siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Adopté à l'unanimité

1 abstention (Pierre HACQUIN).

Le Président,

Syane
ENERGIES A HAUTE PRESSION
Joël BAUD-GRASSET.